**SYNTHÈSE**

**LA PALPATION DE SECURITE**

A1.1C1 Recueillir et transmettre les informations

A1.1C2 Procéder aux contrôles, filtrages et palpations

|  |  |
| --- | --- |
| Définissez VIGIPIRATE | Le plan Vigipirate est un dispositif national de prévention et de lutte contre les menaces terroristes en France. Il définit trois niveaux d'alerte :* Vigilance
* Sécurité renforcée – Risque attentat
* Urgence attentat
 |
| Qu'est-ce qu'une palpation de sécurité ? | Une palpation de sécurité est une mesure de sûreté destinée à s'assurer qu'une personne ne porte pas sur elle d'objets dangereux pour elle-même ou pour autrui. |
| Dans quel cadre un agent de sécurité peut-il procéder à une palpation de sécurité ? | Une palpation de sécurité peut être effectuée :* Lors d'un rassemblement sportif, récréatif ou culturel rassemblant plus de 300 spectateurs.
* En cas de menace grave pour la sécurité publique.
* Lorsqu’un périmètre de protection a été institué par le préfet de police.
 |
| Qui peut effectuer une palpation de sécurité ? | * Les membres des services d’ordre affectés à la sécurité d’une manifestation rassemblant plus de 300 personne privés titulaires d'un agrément délivré par le CNAPS.
* Les agents de sécurité titulaire d’une carte professionnelle délivré par le CNAPS.
 |
| Sous quel contrôle une palpation de sécurité doit-elle être effectuée ? | La palpation de sécurité doit être effectuée sous le contrôle d'un officier de police judiciaire. |
| Quelles sont les obligations de l'agent de sécurité lors d'une palpation de sécurité ? | L'agent de sécurité doit :* Se présenter et expliquer le motif de la palpation.
* Obtenir le consentement de la personne.
* Effectuer la palpation de manière professionnelle, respectueuse et discrète.
* Ne jamais toucher les parties intimes du corps.
* Respecter les consignes données par son supérieur hiérarchique.
 |
| Que faire en cas de découverte d'un objet dangereux ? | Si l'agent de sécurité découvre un objet dangereux, il doit immédiatement informer son supérieur hiérarchique et les forces de l'ordre. |